



Justice et injustices spatiales, Nanterre 2008

Le développement de l'écotourisme comme enjeu de justice environnementale et sociale

Lapointe Dominic, Doctorant en développement régional - Université du Québec à Rimouski, 300 allées des Ursulines Rimouski, Québec, Canada G5L 3A1

Gagnon Christiane, Ph.D. en aménagement, Professeur au Département des sciences humaines, UQAC, Responsable de l'axe développement durable et recomposition des territoires du Centre de recherche en développement territorial (CRDT) - Université du Québec à Chicoutimi 555 boul. de l'Université Chicoutimi, Québec, Canada G7H 2B1

Le cadre d'analyse de la justice, notamment environnementale, peut être utilisé pour analyser plusieurs phénomènes et tensions qui traversent les sociétés post-modernes. L'écotourisme et, plus globalement, le tourisme durable sont de ceux-là. Jouissant d'une popularité croissante auprès des voyageurs, des opérateurs touristiques comme des organisations internationales, l'écotourisme est défendu comme un vecteur de développement durable viable. Selon la définition de l'Organisation mondiale du tourisme, il aurait pratiquement toutes les vertus : un tourisme responsable dans des aires protégées favorisant la protection de l'environnement et laissant des bénéfices aux communautés hôtes. Ainsi, selon une logique économique, les parcs deviennent des produits d'appel de l'écotourisme. Toutefois, malgré l'existence de quelques expériences positives dans le monde, l'écotourisme tarde à livrer ses promesses, notamment dans les communautés voisines des parcs nationaux (Aguirre, 2006; Duffy, 2002; Fortin et Gagnon, 1999). L'écotourisme, à moindre degré que le tourisme, n'est pas sans conséquences : soit il entraîne une détérioration environnementale soit il ne suffit pas à financer la protection de la biodiversité ou à offrir des meilleures conditions de vie aux communautés hôtes. Comme le note Budowski (2000), un des promoteurs de l'écotourisme, les écarts et les conflits ont même augmenté dans les communautés d'accueil. Des conflits d'usages et des relations tendues entre les gestionnaires des parcs et ces communautés sont observés autour du mode de gouvernance ou d'enjeux de protection, tel l'exemple de l'ours noir des Pyrénées ou la baleine. Le choc des modes de gouvernance, participatif vs centralisé, les rapports culture/nature, l'endogène vs l'exogène, le contexte culturel et social du milieu d'accueil vs les attentes des écotouristes autant de lieux d'affrontements et de création d'écarts entre ceux qui profitent ou ne profitent pas de l'écotourisme ou entre les différents usagers.

C'est pourquoi le cadre de la justice environnementale apparaît novateur et pertinent pour saisir les rapports sociaux sous-tendus par l'écotourisme : responsabilité du voyageur, protection de l'environnement et retombées économiques pour les communautés locales. De là ce cadre d'analyse sociospatiale se décline sous trois grands paramètres: 1) la distribution des impacts économiques de la fréquentation touristique dans les parcs, chez les communautés voisines et à l'intérieur de ces communautés, 2) le degré d'inclusion des communautés dans l'aménagement et la gestion des parcs nationaux, et enfin 3) la reconnaissance partagée des représentations du territoire et de ces usages entre les communautés et les gestionnaires des parcs. Ces paramètres seront vérifiés à l'aide de deux études de cas longitudinales, soit le parc Forillon au Canada et le parc de la Guadeloupe en France, tous deux parcs nationaux implantés dans des communautés ultrapériphériques qui ont suscité nombre de controverses. Les résultats de cette étude permettront d'illustrer les difficultés rencontrées par les communautés locales dans la transformation verte de leur territoire et d'identifier les conditions nécessaires à la rencontre d'objectifs d'écotourisme, selon un paradigme de justice et d'équité. La recherche empirique permettra d'identifier des avenues pour des politiques de protection de l'environnement plus justes pour ces communautés d'accueil, premières gardiennes d'écosystèmes exceptionnels désormais institutionnalisés et accessibles comme produits d'appel pour les parcs et l'écotourisme.